



## Modification de la liste des ETNC

L'arrêté modifiant la liste des ETNC a été publié au Journal Officiel du 4 mars.

**Sont retirés de cette liste :** les Bahamas et Oman.

**Sont ajoutés à cette liste :**

- En raison de leur inscription sur la liste noire européenne :
  - Inscription pour une autre raison que de faciliter la création de structures ou de dispositifs offshore : la Dominique et les Palaos
    - Conséquences : **application de certaines mesures dissuasives seulement**

**En pratique, la nouvelle liste ETNC s'établit comme suit :**

- **États soumis à l'intégralité des mesures dissuasives**
  - Panama
  - Anguilla
  - Îles Vierges britanniques
  - Seychelles
  - Vanuatu
- **États soumis à certaines mesures dissuasives seulement**
  - Samoa américaines
  - Dominique
  - Fidji
  - Guam
  - Samoa
  - Trinité-et-Tobago
  - Palaos
  - Îles Vierges américaines

En principe, les mesures dissuasives prévues à l'encontre des ETNC devraient cesser de s'appliquer aux États retirés de la liste dès la date de publication de l'arrêté (soit le 4 mars 2021).

À l'inverse, les mesures dissuasives s'appliqueront aux États ajoutés à cette liste à compter du 1<sup>er</sup> jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit la publication de cet arrêté (soit le 1<sup>er</sup> juin 2021).

[Arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 12 févr. 2010 pris en application du 2<sup>e</sup> alinéa du 1 de l'art. 238-0 A du CGI - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)



Les consultations adressées par un avocat à son client ou destinées à celui-ci sont couvertes par le secret professionnel quels que soient les supports, matériels ou immatériels (papier, télécopie, voie électronique, etc.).

Ce document peut contenir des informations confidentielles destinées à l'usage exclusif du destinataire. Si vous le recevez par erreur, merci de bien vouloir nous en avvertir immédiatement par téléphone ou messagerie, de le détruire et de n'en divulguer le contenu à quiconque. Tout litige relatif au contenu du présent document sera du ressort de la législation et de la juridiction française.

#### **A propos de Taj**

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 552 professionnels parmi lesquels 66 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier et Toulouse. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est une entité du réseau Deloitte et s'appuie sur l'expertise de 44 500 juristes et fiscalistes de Deloitte situés dans 150 pays.

Pour en savoir plus, [www.taj.fr](http://www.taj.fr) ou [www.taj-strategie.fr](http://www.taj-strategie.fr).

#### **A propos de Deloitte**

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (« DTTL »), à son réseau mondial de cabinets membres et à leurs entités liées (collectivement dénommés « l'organisation Deloitte »). DTTL (également désigné « Deloitte Global ») et chacun de ses cabinets membres et entités liées sont constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes, qui ne peuvent pas s'engager ou se lier les uns aux autres à l'égard des tiers. DTTL et chacun de ses cabinets membres et entités liées sont uniquement responsables de leurs propres actes et manquements, et aucunement de ceux des autres. DTTL ne fournit aucun service aux clients. Pour en savoir plus, consulter [www.deloitte.com/about](http://www.deloitte.com/about). En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

Deloitte est l'un des principaux cabinets mondiaux de services en audit et assurance, consulting, financial advisory, risk advisory et tax, et services connexes. Nous collaborons avec quatre entreprises sur cinq du Fortune Global 500® grâce à notre réseau mondial de cabinets membres et d'entités liées (collectivement dénommés « l'organisation Deloitte ») dans plus de 150 pays et territoires. Pour en savoir plus sur la manière dont nos 330 000 professionnels *make an impact that matters* (agissent pour ce qui compte), consultez [www.deloitte.com](http://www.deloitte.com).

Deloitte France regroupe un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs. Fort des expertises de ses 7 000 associés et collaborateurs et d'une offre multidisciplinaire, Deloitte France est un acteur de référence. Soucieux d'avoir un impact positif sur notre société, Deloitte a mis en place un plan d'actions ambitieux en matière de développement durable et d'engagement citoyen.